



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 24 février 2020

AC 300 de l'école

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-		Enseignant
2-		Enseignante
3-		Enseignant
4-		Enseignante
5-		Enseignant
6-		Employée de soutien
8-		Parent, président
8-		Parent
9-		Parent
10-		Parent
11-		Parent
12-		Parent
13-		Élève
14 -		Élève

Sont absents :

14-

Parent

15-

Personnel Professionnel

16-

Représentante de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

M. Pierre Ménard

Directeur

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 30

1- a) **Présence et quorum**

Ouverture à 18h36

2- **Questions du public et mots des commissaires**

M. Laprise : Nous soulignons que nous pouvons avoir deux membres représentant de la communauté et nous avons une demande d'élection.

046 - CÉ
20200224-01

M. Charles Tremblay-Routhier propose M. Serge Lafortune comme deuxième représentant de la communauté. Appuyé par Mme. Monia Desrosiers.

Adopté à l'unanimité à 18h38.

3- **Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire**

046 - CÉ
20200224-
02

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _Mme. Sylvie de la Chevrotière_____, et appuyé par _Mme. Chantale Lamoureux_____ à la suite des ajouts, il est résolu à _18h39_____ :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16 décembre 2019 ;

4-

Adoption du procès-verbal

046 - CÉ
20200224-03

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _Mme. Janie Tremblay_____ et appuyée par _M. Olivier Duciaume-Bertrand_____, il est résolu à _18h43_____ :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire 16 décembre 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

□ En n'y apportant aucune correction.

5-

Suivis du procès-verbal

M. Pierre Ménard : Nous devons faire une modification pour le programme Transition. Les nouvelles instructions annuelles du ministère ne reconnaissent plus la reconnaissance de crédits « par déboulement ».

6-

Correspondance

7- a) Loi 1 (projet de loi 40)

M. Pierre Ménard : Cinq nouveaux districts seront formés dans le cadre de la Loi 1 pour les sièges au nouveau conseil d'administration de la CSSPO. Cela sera présenté pour adoption ce soir donc les choses pourraient changer. Des problèmes se présentent par rapport au découpage et la construction de nouvelles écoles.

Le 9 mars, le découpage des cinq districts devra être terminé. Le 1er juin est la date limite pour les représentants du personnel et 10 jours ensuite pour nommer les autres représentants de la communauté.

M. Pierre Ménard nous présente le document « Séance d'information - PL40 » de la CSDM.

7-b) | Projet éducatif et plan d'action 2019-2020

M. Ménard : Pour le plan d'action, à la suite de la première étape, nous avons fait une rencontre le 6 janvier afin de prendre un portrait de la connaissance de l'équipe-école au sujet du plan d'action. Lors de cette rencontre, une clarification des moyens a été faite. Par exemple, pour la lecture, une nouvelle orthopédagogue entrera bientôt en fonction. Pour les mathématiques, beaucoup de travail est fait en CAP sur les savoirs essentiels. Pour l'assiduité, du travail reste à faire, la configuration de la bâtisse vient fortement nuire au succès de cet objectif. Pour le sentiment de sécurité, lors du dernier SÉVI nous étions à 76 % et nous sommes maintenant à 80 %. Il n'y a rien de parfait, l'un des points relevés est que les adultes intervenants n'interviennent pas ou pas assez.

7- c) | Programmation révisée des activités

046 - CÉ
20200224-
04

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition du directeur a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 87 ;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de __Mme. Chantale Lamoureux____, appuyée

par __M. Charles Tremblay-Routhier__, il est résolu à __20h13____:

D'APPROUVER la programmation révisée des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur.

7- d) Mont-Bleu 3.0

M. Pierre Ménard : Les travaux de consolidation de la coquille sont pratiquement terminés ainsi que la décontamination de l'intérieur. Deux rencontres se sont déroulées. Il y aura le même nombre de locaux qu'auparavant, tous de la même grosseur. Le 400 sera méconnaissable, la bibliothèque s'y retrouvera. Les locaux d'arts et de musique seront tous aux mêmes endroits. Pour l'échéancier, il est toujours respecté et est très dépendant de l'appel d'offre. Pour voir les plans, nous devons attendre le dépôt de l'appel d'offre. Ils pourront probablement être présentés autour du mois de mai, après le processus d'appel. Pour le débarcadère, peut-être que cela pour

046 - CÉ
20200224-
05

Proposition d'étirer de 15 minutes, par Janie Tremblay appuyée par Chantale Lamoureux.

8 Les rapports et mots des représentants

8 a) Mot du président

M. Laprise : Ce soir, en raison du comité de parents, nous avons réfléchi à annuler la réunion, car après le projet de loi 40, Mont-Bleu 3.0 et que la dernière rencontre était en décembre, je suis très content que cette rencontre ait eu lieu finalement.

8 b) Mot de la représentante au comité de parents/ EHDAA

Mme. Chantale Lamoureux, par hasard, l'annonce du projet de loi a coïncidé avec la réunion du comité EHDAA. L'amendement demandant de réserver un siège réservé EHDAA n'a pas été adopté. La prochaine rencontre aura lieu le 9 mars, nous regarderons les règles pour l'attribution du prix Rachel Patry. Nous avons su aujourd'hui que l'école 041 aura des classes spécialisées.

M. Laprise : Notre prochaine rencontre aura lieu le 16 mars et vous avez déjà reçu un courriel pour des questions que vous avez reçues. Un nouveau délégué, une nouvelle présidence et une nouvelle vice-présidence a aussi été élus lors de la dernière rencontre. Beaucoup de personnes semblent démontrer un grand intérêt pour siéger au CA de la CSSPO.

046 - CÉ
20200224-
05

Proposition d'étirer de 15 minutes, par Janie Tremblay appuyée par Chantale Lamoureux.

M. Lafortune : Est-ce que le comité de parents a pris position par rapport à l'autodétermination de leurs membres au CA et du passage de huit à cinq membres ?

M. Laprise : Rien de particulier pour la CSSPO, mais plusieurs débats a lieu au niveau provincial.

M. Hubert : La rencontre de ce soir a reçu beaucoup de questions par rapport à l'élection plutôt que par rapport au découpage, mais une belle présentation a eu lieu pour répartir au dépassement de certains districts.

8 c) Rapport des représentants du conseil des élèves

Le mot du conseil des élèves sera déposé en annexe.

8 d) Rapport du directeur

M. Pierre Ménard : Une autre bonne nouvelle, nous allons avoir une nouvelle agente d'administration, Mme. Lesage quitte et sera remplacée par Mme. Maryse Renaud d'Hormidas-Gamelin. Le Carnaval d'hiver se tiendra ce vendredi pour souligner la fin de l'hiver et le début du printemps. Et finalement, Mont-Bleu en Spectacle aura lieu à la salle Jean-Després.

10-

Levée de la séance

046 - CÉ
20200224-
06x

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _Mme. Janie Tremblay_____, appuyée par Mme. Chantale Lamoureux_____, il est résolu_à _21h00___ :

DE LEVER la séance ordinaire à _21h00_____.

Adopté le

Monsieur René Laprise, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I

FEUILLE DE PRÉSENCE 2019-2020
Conseil d'établissement du lundi 16 décembre 2019

NOM	STATUT	SIGNATURE
ROBERT, Josée	parent	
LAMOUREUX, Chantale	parent	
HUBERT, Stéphane	parent	
ABRAHAM, Myriam	parent	
DESJARDINS, Josée	parent	
VANDENGERGHE-D., Audrey	parent	
LAPRISE, René	parent	
DUCIAUME-BERTRAND, Olivier	enseignant	
ROUTHIER-T., Charles	enseignante	
GAGNON, Serge	enseignante	
TREMBLAY, Janie	enseignante	
DUGUAY, Marc-André	enseignant	
OUELLET, Zoé	élève	
SOW, Fatimata	élève	
DESROSIERS, Monia	soutien	
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnelle	
	membre de la communauté	
	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre	Directeur	
INVITES		
		A
AUTRES PERSONNES PRESENTES :		

ANNEXE III

ANNEXE IV

